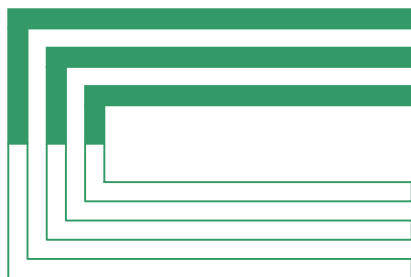


CONFERENCE CANTONALE DE LA CONSTRUCTION



RAPPORT ANNUEL 2005

KANTONALE BAUWIRTSCHAFTSKONFERENZ

Givisiez, le 9 septembre 2005, CCC / JDW / RS / ve

SOMMAIRE INHALTSVERZEICHNIS

| <i>Document / Dokument</i> | <i>Page / Seite</i> |
|--|---------------------|
| Rapport du président | 2 |
| Organigramme | 4 |
| Les membres du comité de la CCC | 5 |
| Les membres de la CCC | 6 |
| Rapport d'activité 2004 – 2005 | 8 |
| Site Internet de la CCC | 11 |
| Commission de gestion des déchets | 12 |
| Comptes 2004 | 16 |
| Budget 2006 | 17 |
| Procès-verbal de l'assemblée du 07.10.2004 | 18 |
| Informations générales | 23 |
| Allgemeine Informationen | 24 |

RAPPORT DU PRESIDENT

En tant que Président de la Conférence Cantonale de la Construction et représentant du secteur des services, je souhaite vous parler des satisfactions et des problèmes que nous rencontrons dans nos professions de mandataires.

En tout premier lieu, je tiens à vous rappeler les principaux thèmes qui ont occupé votre comité durant cette année 2005.

Concernant la gestion des déchets, la CCC a organisé en mars 2005, une conférence de presse sur le thème "Gestion des déchets, 10 ans de collaboration entre l'Etat et la Conférence Cantonale de la Construction". Ont participé à cette conférence, M. le Conseiller d'Etat Béat Vonlanthen, M. Marc Chardonens, chef de service de l'environnement Sen, et M. Loïc Constantin, chef de section au Sen, MM. Aloys Page et René Schouwey, Président et secrétaire de la Commission de gestion des déchets de la CCC et votre serviteur.

En avril 2005, une délégation de notre comité a rencontré Monsieur le Conseiller d'Etat Béat Vonlanthen afin de lui présenter la CCC. Nous avons abordé plusieurs thèmes d'actualité dont les marchés publics, la libre circulation des personnes et la maintenance du patrimoine de l'Etat de Fribourg, routes et bâtiments. Cette rencontre fut très fructueuse et a permis à Monsieur le Conseiller d'Etat de faire plus ample connaissance avec la CCC et ses rouages.

Mai 2005 fut marqué par une rencontre avec Monsieur le Conseiller Fédéral Joseph Deiss et une délégation de notre comité. Le thème de cette rencontre était basé sur une affirmation inquiétante de notre ministre : « pour améliorer la croissance du pays, il faut augmenter encore la concurrence ». Nous avons également abordé avec M. le Conseiller Fédéral, les thèmes d'actualité tels que les marchés publics, la concurrence et la libre circulation des personnes et lui avons fait part de nos expériences en la matière.

Une commission s'est mise en place, fin 2004, pour établir un guide de la construction. En effet, ils nous semblait important que toute personne novice en la matière et désireuse de construire un bien immobilier, le transformer ou l'agrandir, ne se perde pas dans les méandres du monde de la construction. Faire fausse route au départ d'un projet amène inmanquablement de nombreux problèmes et soucis de tout genre. Ce guide ne se veut pas exhaustif. Il permet à tout un chacun de démarrer un projet et de réaliser son rêve en suivant un canevas simple. Celui-ci lui permettra d'atteindre le but qu'il s'est fixé, sans embûches, avec la satisfaction d'un objet terminé répondant à ses exigences. Ce document intitulé "**Construire avec succès**" sera prêt vers la fin de l'année. Nous préparons en ce moment le budget, le financement et la distribution de ce document qui devrait avoir un grand succès.

Enfin, le groupe de travail « Management de la qualité » qui réunit les services de l'Etat, les mandataires et les entreprises, continue de parfaire les documents d'appel d'offres en cherchant des simplifications afin que leur utilisation devienne une simple routine pour les entreprises et un outil efficace pour l'attribution des marchés. Une conférence pour présenter les nouveautés et améliorer la formation et la compréhension des utilisateurs sera organisée à l'Auditoire Edouard Gremaud, de l'Ecole d'ingénieurs de Fribourg, le mardi 22 novembre 2005. Cette conférence est destinée aux mandataires, entreprises, services de l'Etat, Préfectures et Communes fribourgeoises. Les documents mis à jour sont accessibles sur le site Internet de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs à l'adresse suivante :

<http://www.ffe-fbv.ch/appels-documentation.htm>

Ce qui est important, c'est que ces documents soient mieux utilisés par les mandataires et les communes afin d'éviter que chaque appel d'offres ne soit totalement différent et bardé de questionnaires particuliers, ceci au détriment de la clarté des offres et de la conformité des procédures.

Je souhaite évoquer encore un sujet de satisfaction pour les mandataires. Nous constatons une nette amélioration des carnets de commandes. En effet, nos bureaux ont de la peine à exécuter, dans les délais, les mandats qui sont toujours plus nombreux et qui doivent être exécutés pour hier ! Mais c'est réjouissant, car il fut un temps pas très éloigné où l'on cherchait des projets pour nos dessinateurs chaque jour de la semaine. Cette quantité de travail est probablement due, pour une grande part, à des investissements privés pour la réalisation d'immeubles d'habitations et de villas individuelles, compte tenu du niveau historiquement bas des intérêts hypothécaires.

Il est nécessaire maintenant que le prix de nos prestations augmente sensiblement afin que nous puissions assurer des salaires plus confortables à nos employés de manière à redorer l'image de nos professions qui ne sont plus très prisées.

Une ombre plane quand même sur le secteur planification. En effet, un manque de personnel se fait cruellement sentir. C'est seulement 53 apprentis, répartis sur les 4 ans d'apprentissage, soit une moyenne de 13 par année, qui suivent la formation de dessinateur en génie civil. C'est insuffisant et très peu par rapport aux années nonante où près de 24 élèves suivaient les cours en question. De plus, une grande partie de ces jeunes ont arrêté la profession suite à la crise.

En ce qui concerne l'école d'ingénieurs, le tableau n'est pas plus réjouissant et la question se pose de la fermeture de la section génie civil si les effectifs diminuent encore.

Je ne peux qu'encourager mes collègues à former des jeunes et à les motiver de poursuivre leur formation à l'école d'ingénieurs.

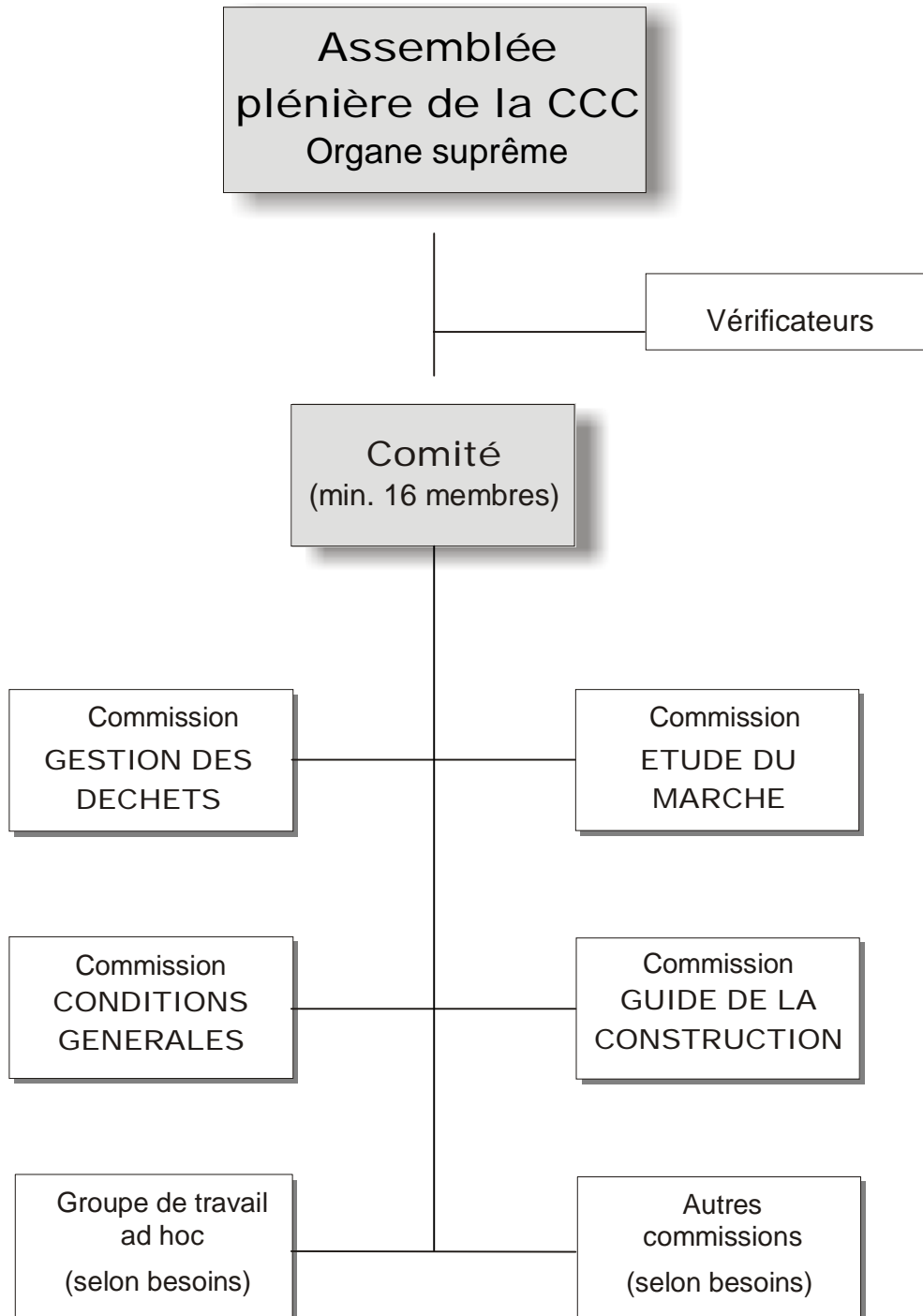
Votre comité s'engage pour le futur à défendre et à promouvoir le secteur de la construction dans son ensemble par des actions concrètes avec des sujets ciblés, tout en améliorant les conditions cadres du milieu.

Je remercie toutes les personnes qui se dévouent pour la CCC, les membres du comité, de la commission de gestion des déchets et plus particulièrement notre secrétaire, M. Jean-Daniel Wicht. Votre engagement reflète vos actions et votre efficacité.

Fribourg, le 8 septembre 2005

*Guy Chardonnens
Président de la CCC*

ORGANIGRAMME



LES MEMBRES DU COMITE DE LA CCC EN 2005

| Fonction | Nom, Prénom | Tél. prof. |
|-----------------|--------------------|---------------|
| Président | Chardonnens Guy | 026 424.50.39 |
| Vice-présidente | Rüfenacht Martine | 026 484.80.00 |
| Secrétaire | Wicht Jean-Daniel | 026 460.80.24 |
| Membres | Bielmann Claude | 026 429.66.11 |
| | Brasey Henri | 026 322.17.44 |
| | Brodard Nicolas | 026 426.52.22 |
| | Cotting Bernard | 026 465.25.55 |
| | Dorthe Jacques | 026 913.73.75 |
| | Dousse Jean-Marc | 026 322.15.60 |
| | Fasel Alphonse | 026 460.22.38 |
| | Hauzsar Beat | 026 467.81.11 |
| | Michel Marguerite | 026 470.21.79 |
| | Molliet Philippe | 026 409.74.09 |
| | Morand Pierre | 026 919.81.40 |
| | Müller Raoul | 026 402.43.87 |
| | Repond Bernard | 026 927.12.41 |
| | Schmid Christian | 026 352.81.11 |
| | Siggen Jean-Pierre | 026 350.33.00 |
| | Uebersax André | 026 347.12.20 |
| | Wicht Pierre | 026 322.54.41 |

LES MEMBRES DE LA CCC

Secteur planification

- Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)
- Société des ingénieurs et architectes, section de Fribourg (SIA)
- Association fribourgeoise des mandataires de la construction

Secteur principal de la construction

- Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE)

Secteur second-œuvre

- Association suisse des maîtres ferblantiers et appareilleurs, Section du canton de Fribourg (ASMFA)
- Association des entreprises de constructions métalliques du canton de Fribourg
- Association cantonale fribourgeoise des installateurs-électriciens (ACFIE)
- Association fribourgeoise des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpenterie et fabriques de meubles (AFMEC)
- Association des horticulteurs du canton de Fribourg
- Association des maîtres plâtriers et peintres du canton de Fribourg
- Association fribourgeoise des entreprises de chauffage, de ventilation et de climatisation (AFCVC)
- Association suisse des toitures et façades, section de Fribourg
- Groupement fribourgeois des carreleurs (GFC)
- Zimmer- und Schreinermeister-Verband Deutsch-Freiburg

Secteur fournisseurs

- Association suisse des marchands de matériaux de construction
- Association fribourgeoise de l'industrie des graviers et du béton (AFGB)
- Association fribourgeoise des marchands d'acier
- Association fribourgeoise des fabricants de produits en béton
- Union des tuileries romandes (UTR)

Secteur services

- Association des banques du canton de Fribourg
- Chambre fribourgeoise de l'immobilier (CFI)
- Société fribourgeoise des régisseurs et agents immobiliers

Organisation faîtière

- Chambre fribourgeoise du commerce, de l'industrie et des services (CFCIS)
- Union patronale du canton de Fribourg (UP)

Membres individuels

- Association poste enrobage en commun "APEC"
- Béton-Centre SA, Fribourg
- BFT Béton frais Tuffière SA, Villars-sur-Glâne
- Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg
- Etablissement cantonal d'assurances des bâtiments (ECAB)
- Fribéton SA
- Hilti (Suisse) SA
- Liebherr Machines Bulle SA
- OTIS
- Schindler Ascenseurs SA
- SIKA Schweiz AG
- Société fribourgeoise de recyclage SA (SFR)
- Swisscom Fixnet SA, Fribourg

Changements

L'association fribourgeoise des architectes et celle des ingénieurs ont mis en commun leurs activités pour former une nouvelle entité au sein de la CCC, l'Association des Mandataires de la Construction.

RAPPORT D'ACTIVITE

2004 - 2005

Assemblée 2004 à Romont

Luc Pasquier préside pour la dernière fois l'assemblée générale de la CCC, son mandat arrivant à l'échéance du tournus de deux ans. Son successeur n'étant pas encore connu, il a accepté de prolonger son mandat jusqu'à la fin de l'année 2004.

Après la partie statutaire, rondement menée, les invités et les membres ont visité le musée du vitrail puis ont partagé un apéritif dînatoire dans le merveilleux cadre du château de Romont.

Ce fut l'occasion pour chacun d'échanger des informations avec les représentants de nos autorités cantonales et fédérales. A noter la présence particulière du Conseiller national Dominique de Buman et du nouveau Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen.

L'organisation de cette assemblée, très conviviale, a été très appréciée, pour preuve les nombreux témoignages de satisfaction des membres de la Conférence adressés au secrétariat.

Nouveau Président de la CCC

Dans le cadre du tournus, revenant pour la période 2004-2006 aux mandataires de la construction, c'est finalement **Guy Chardonnens**, propriétaire d'un bureau d'ingénieur à Fribourg et ancien Président de l'association fribourgeoise des ingénieurs, qui reprend le flambeau de la Présidence. Cette association ayant été dissoute avec l'association fribourgeoise des architectes, toutes deux membres de la CCC, Guy Chardonnens représente la nouvelle organisation créée le 1^{er} janvier 2005, l'**Association Fribourgeoise des Mandataires de la Construction** (AFMC).

Rencontre avec le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen

Une délégation, composée de Guy Chardonnens, Nicolas Brodard, Jean-Marc Dousse, Philippe Molliet et du soussigné, a rencontré le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen le 13 avril 2005.

Très à l'écoute des problèmes qui touchent la construction, il a confirmé son intérêt d'échanger régulièrement avec la CCC. Il propose même qu'une réunion annuelle élargie avec ses principaux chefs de services soit agendée. Après une présentation de l'association, les débats se sont poursuivis sur les marchés publics (volume des dossiers de soumission, procédure simplifiée), sur la libre circulation des personnes (problèmes constatés dans le canton de Fribourg) et la maintenance du patrimoine fribourgeois construit.

Monsieur Beat Vonlanthen a très bien compris les inquiétudes des entreprises concernées par les marchés publics devant l'augmentation importante du volume des dossiers et du temps de travail. Il s'est dit très intéressé par les propositions de la Conférence Cantonale de la Construction et s'est engagé à traiter le problème (diminution de la charge de travail pour la constitution des dossiers de soumission) avec les personnes compétentes de sa direction.

Rencontre avec le Conseiller fédéral Joseph Deiss

Le 10 mai 2005, une deuxième délégation, composée de Guy Chardonnens, Philippe Molliet, Raoul Müller, Jean-Pierre Siggen et du soussigné, a eu l'immense honneur et le privilège de rencontrer, à Berne, le Conseiller Fédéral Joseph Deiss. Le patron de l'économie était très intéressé de rencontrer les acteurs de la construction du canton de Fribourg, son canton, afin de prendre la température de la situation économique et de comprendre les problèmes rencontrés par les PME actives dans la construction.

Le débat a été lancé par une question en relation avec une affirmation de Joseph Deiss lors d'un de ses discours : « Soumises aujourd'hui à une concurrence extrême, les marges n'excèdent pas 2% dans la construction, les entreprises s'inquiètent de votre affirmation : pour améliorer la croissance du pays, il faut augmenter encore la concurrence ! ». Joseph Deiss a clairement expliqué son affirmation en indiquant qu'il souhaitait, dans un premier temps, l'élimination des barrières cantonales (ex. seuil des marchés publics différents d'un canton à l'autre) et de toutes les contraintes qui limitent cette concurrence. Il estime que, dans le domaine du marché des matériaux, il y a encore beaucoup à faire pour améliorer la concurrence. Il est également conscient que la Confédération elle-même doit corriger certaines exigences qui diffèrent du marché européen et qui entraînent des coûts supplémentaires pour les PME Suisse.

La discussion fut intéressante, très constructive et passionnante, le Conseiller Fédéral prenant à plusieurs reprises des notes en relation avec les problèmes soulevés par la délégation fribourgeoise. Les thèmes encore abordés furent les marchés publics (simplification des procédures), la commission de concurrence et sa perception du monde de la construction, la libre circulation des personnes et ses mesures d'accompagnement.

Marchés publics

Le groupe « Management de la qualité », constitué de représentants des services de l'Etat, des mandataires et des entrepreneurs a siégé à plusieurs reprises l'année écoulée pour rediscuter, vérifier et améliorer le contenu des documents « Critères d'aptitude et d'adjudication ». Sous l'égide de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs, qui conduit les débats, nos représentants ont toujours souhaité le changement de la formule mathématique pour la notation du prix de l'offre, celle-ci étant inadéquate lorsque seulement deux ou trois offres étaient à comparer.

Depuis le 1er janvier 2005, une nouvelle formule, adoptée par la direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions du canton de Fribourg, est utilisée garantissant ainsi un calcul plus juste des points attribués au montant de la soumission.

Voici la formule pour les marchés de constructions.

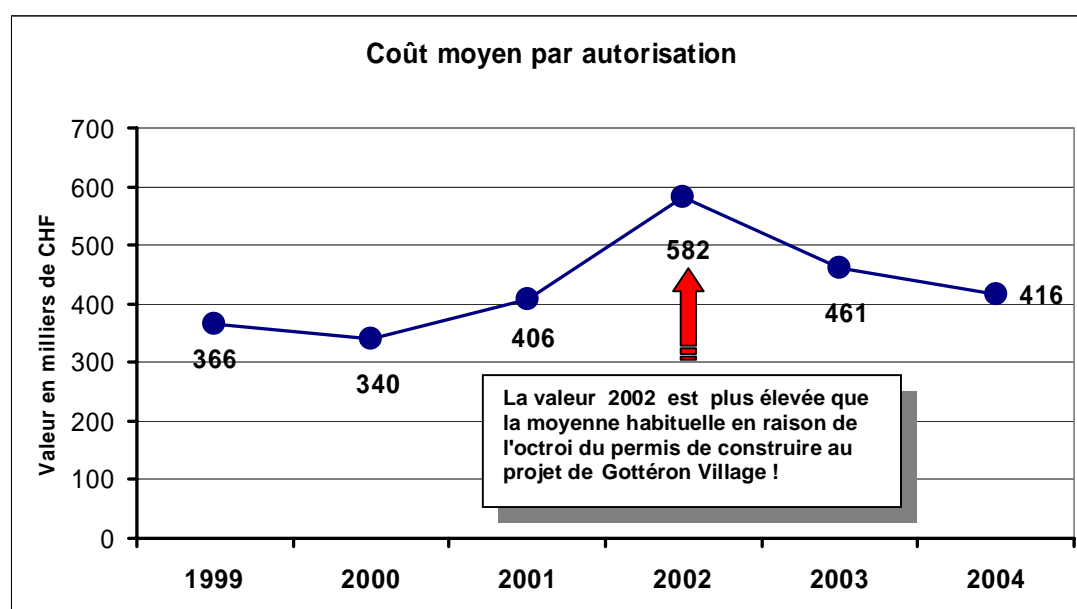
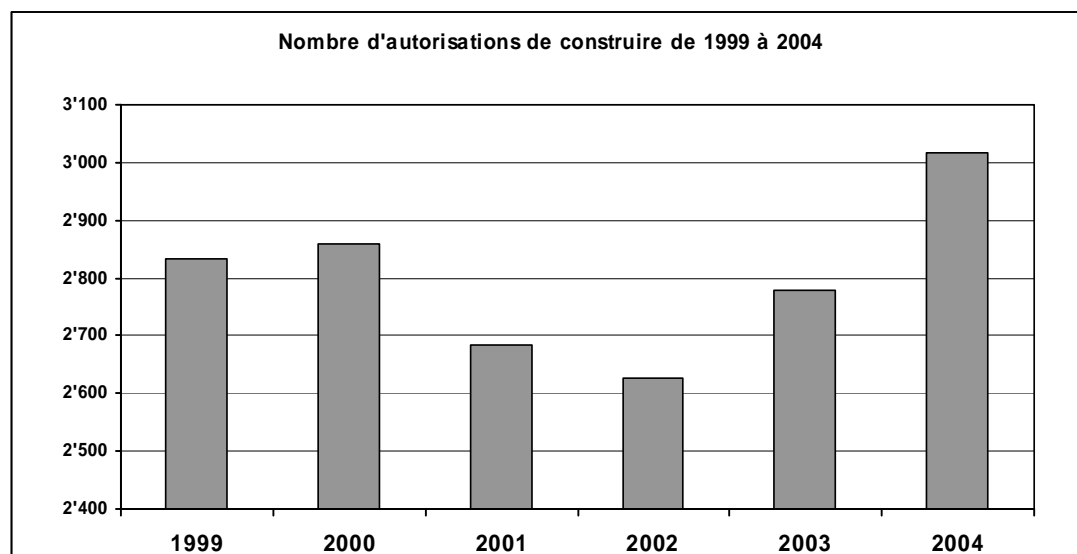
$$\text{Note offre évaluée} = \left[\frac{\text{Prix de l'offre minimale}}{\text{Prix de l'offre évaluée}} \right]^3 \times \text{note max.}$$

A noter que pour les marchés de services, la même formule est applicable mais avec l'exposant 2.

Statistiques

La Conférence Cantonale de la Construction publie régulièrement des statistiques du marché fribourgeois de la construction. Vous trouvez le document sur notre site à l'adresse : <http://www.construction.ch/infos.htm>

Ci-dessous nous publions, tiré de ce document, deux graphiques montrant l'évolution du nombre de permis de construire de 1999 à 2004 et la valeur moyenne de chacun de ces permis durant la même période.



Conclusion

La Conférence Cantonale de la Construction intervient chaque fois qu'il est nécessaire auprès des mandataires ou des Maîtres d'ouvrages, lorsque les conditions du marché ne correspondent pas aux règles en vigueur. Par notre action, nous voulons créer des conditions favorables pour tous les partenaires de l'acte de construire. Le chemin est encore long, si l'on compte le nombre de problèmes non résolus débouchant sur des litiges.

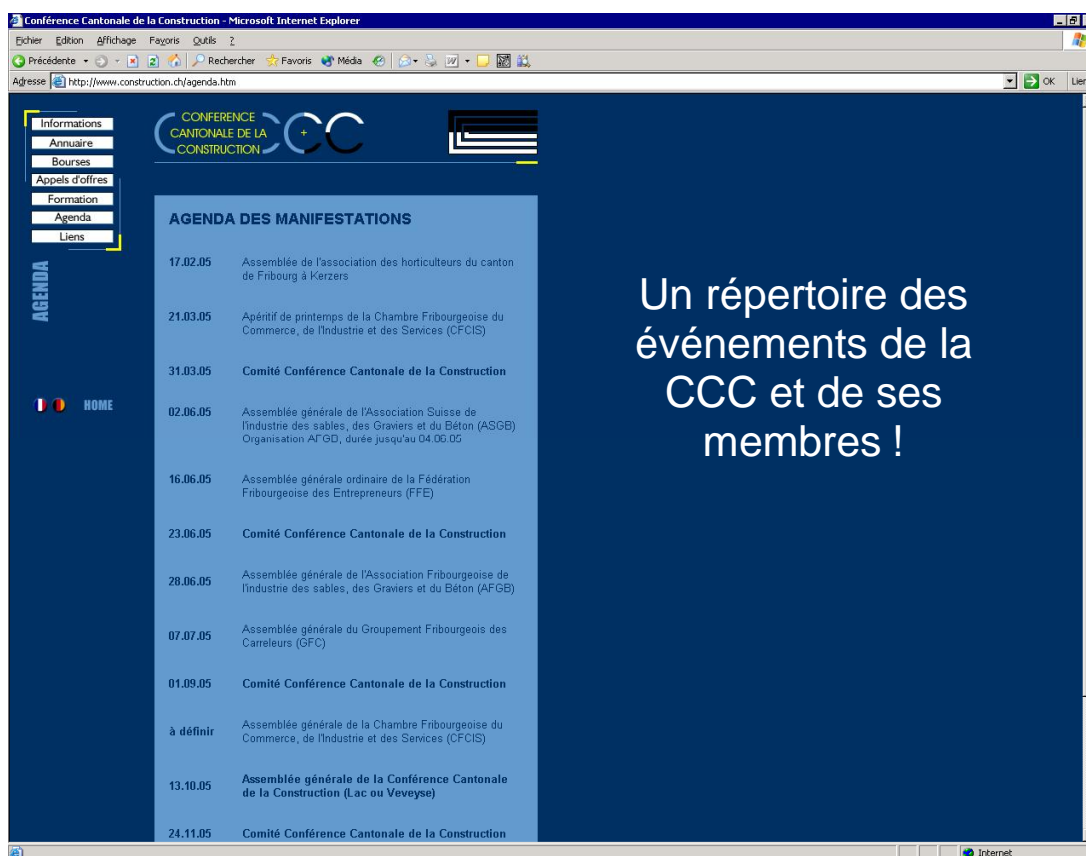
Nous préparons un document, à l'attention des futurs propriétaires, qui à l'ambition de les guider dans leur projet et d'éviter qu'ils tombent dans ces pièges qui contribuent à alimenter les chroniques judiciaires.

La construction, un partenaire incontournable de l'économie de notre canton !

Givisiez, le 1^{er} septembre 2005

Jean-Daniel Wicht
Secrétaire de la CCC

INTERNET



Consultez notre site Internet ! Vous trouvez dans la rubrique "Agenda" les dates des différentes manifestations de la CCC et des associations membres ou proches de la construction. Indiquez-nous vos manifestations, c'est avec plaisir que nous compléterons cette rubrique.

Nous vous proposons également de consulter régulièrement la rubrique "Informations - statistiques" dans laquelle vous trouvez mis à jour trimestriellement les indicateurs statistiques du marché du travail dans le Canton de Fribourg.

Afin de garantir la qualité de nos informations et d'améliorer continuellement le site de la CCC, nous vous prions de nous faire part de vos remarques et suggestions.

www.construction.ch

COMMISSION DE GESTION DES DECHETS

Activités

La commission

Trois séances, présidées par Aloïs Page, architecte à Romont, ont permis à la commission de gestion des déchets de chantier d'assumer les tâches qui lui sont dévolues.

Pour mémoire, le rôle premier de cette commission, qui dépend de la CCC, est la vérification du travail effectué par les inspecteurs et le secrétariat, dans le cadre du contrôle de l'élimination des déchets de chantier. L'une des autres missions de la commission est l'information.

Au cours de l'année écoulée, la commission s'est attachée à préparer deux événements pour marquer ses dix ans d'existence. Le premier d'entre eux fut une présentation de la commission lors de l'assemblée générale de la Conférence Cantonale de la Construction et le deuxième une conférence de presse. Lors de celle-ci, des statistiques sur l'évolution du traitement des déchets de chantier, au cours des dix dernières années, ont été présentées et commentées aux journalistes en présence du Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen qui soutenait l'événement.

Le bilan de ces dix dernières années, présenté lors de la conférence de presse, est repris plus loin dans ce rapport.

Les inspecteurs

Il est utile de rappeler que lors de leurs visites, les inspecteurs ne rédigent pas seulement des rapports, bien au contraire, ils prodiguent des conseils aux entreprises et aux planificateurs.

Cette année, les inspecteurs ont effectué de nombreuses visites de chantiers, durant lesquelles ils ont établi 600 rapports.

Ils ont participé à plusieurs reprises aux séances de la commission pour discuter des difficultés qu'ils ont rencontrées durant leurs visites ou pour faire part de leurs idées afin d'améliorer la gestion des déchets sur les chantiers.

Le secrétariat

Hormis le suivi des rapports, l'envoi de lettres d'avertissement et de recommandations sommant les différents contrevenants de se mettre en ordre, le secrétariat s'est occupé de régler les affaires courantes.

Un travail important et conséquent au cours de l'année écoulée a été la préparation de la matière pour la conférence de presse.

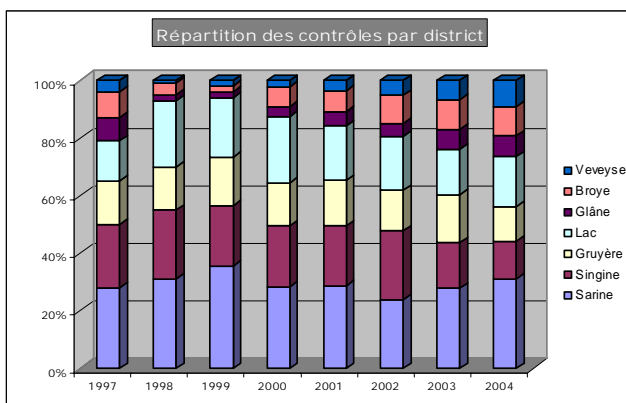
L'informatisation des rapports de contrôle, autre objectif de l'année 2004 réalisé, a été une activité très prenante et intéressante. En plus d'une présentation des rapports fortement améliorée, il en résulte aussi une base de données qui permettra à l'avenir d'obtenir des statistiques encore plus élaborées. Elles seront un véritable tableau de bord pour la commission. Cela permettra de suivre encore de manière plus pointue l'évolution de la gestion des déchets sur les chantiers. Si nécessaire, des actions correctives ciblées pourraient très rapidement être entreprises si des déviations à l'élimination correcte des déchets de chantier étaient constatées.

Bilan

Les contrôles

Les contrôles sont réalisés par deux inspecteurs qui y consacrent environ 30% de leur temps de travail. Lors de la visite, ils vérifient si:

- des tas de déchets sont entreposés sur le chantier et s'inquiètent du futur qui leur est réservé
- des feux sont ou ont été allumés
- des déchets proscrits ont été éliminés dans les fouilles
- le chantier est propre et ordonné

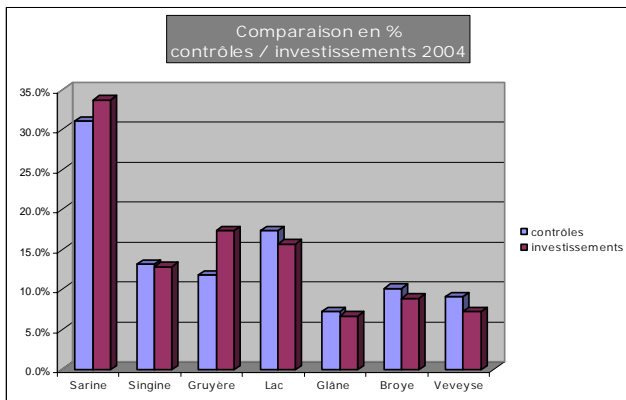


Au cours de la décennie écoulée, les inspecteurs ont effectués en **moyenne 600 contrôles par an.**

Les contrôles sont répartis en fonction du nombre de permis de construire délivrés dans les différents districts. Le graphique le montre, le nombre de contrôle peut varier assez fortement d'une année à l'autre dans les différents districts car le nombre de permis de construire n'est pas constant.

Grâce à une planification soignée, les contrôles sont répartis de manière équitable que ce soit :

- géographiquement
- entre les diverses entreprises
- entre les divers maîtres d'ouvrage



Ce graphique compare par district les pourcentages des contrôles effectués et des montants investis dans la construction en 2004. Il prouve que la répartition des contrôles est équitable.

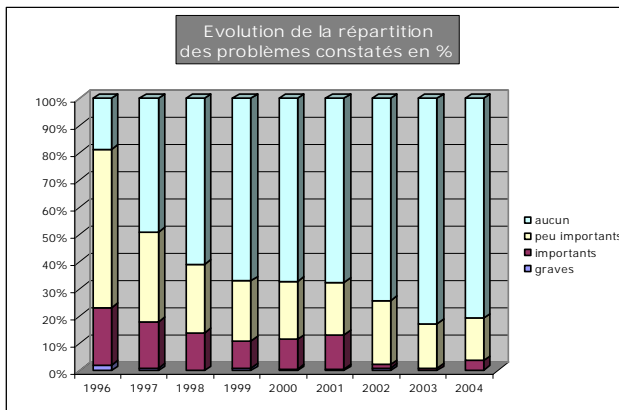
Pour donner un suivi approprié à des cas importants de non-respect de la législation sur le traitement des déchets, un système d'information a été mis en place.

Sur la base de leurs constats, les inspecteurs rédigent un rapport, puis les démarches suivantes sont entreprises :

- un courrier dans lequel sont énoncées les mesures à prendre est envoyé au responsable
- un nouveau contrôle du chantier est planifié
- dans certains cas, la commune est informée
- des copies de tous les rapports ainsi que des courriers sont transmis au SEN
- si les exigences des inspecteurs devaient rester sans suite ou si un cas est grave, un contact est pris avec le SEN qui prend des mesures administratives

Le résultats des contrôle

A la lecture des statistiques, nous constatons que si tout n'est pas encore parfait, la qualité globale de la gestion des déchets de chantiers s'améliore chaque année.



Ce tableau explique la variation de la gravité des cas en % par rapport au nombre de constats effectués.

- en 1996, 81% des chantiers présentaient des problèmes plus ou moins graves de gestion des déchets
- en 2004, seul 19% connaissent encore des problèmes
- la gravité des problèmes est toujours moins importante

L'inversion de la proportion entre les chantiers présentant des problèmes et ceux qui n'en n'ont pas est un résultat probant.

Les problèmes constatés et répertoriés par nos inspecteurs sont les suivants :

- l'enfouissement de déchets dans les fouilles autour du bâtiment
- les déchets dispersés sur les chantiers
- les incinérations

Les chiffres relatifs aux incinérations cumulent les feux en activité au moment du contrôle et les places à feux constatées. Par conséquent, nous constatons que la diminution des problèmes passe par une réduction de l'incinération des déchets en plein air.

La mise en place des contrôles a sans doute contribué à ce que les moyens d'élimination des déchets évoluent. Aujourd'hui nous constatons que :

- sur au moins 30% des chantiers, des bennes sont mises à disposition
- 5% des bennes mises à disposition le sont sous la forme d'une déchetterie organisée ce qui démontre aussi une évolution favorable car, au début de nos contrôles, elles étaient quasi inexistantes.

Information et formation

Les actions relatives à l'information et à la formation se sont réalisées essentiellement par le biais de trois supports :

- des séminaires de formation, au rythme d'environ un par année
- l'édition de documentations
- des conférences de presse

A titre d'exemple, nous évoquerons trois d'entre elles :

- l'édition de la brochure intitulée "La gestion des déchets de chantier" d'ailleurs toujours d'actualité
- notre dernier séminaire en date, organisé au printemps 2004, suivi par un public important, près de 170 personnes réparties sur trois séances dont une en allemand. L'objectif, transmettre quelques messages au sujet d'une saine gestion des déchets, soit :
 - elle ne peut être atteinte que si les responsabilités et les rôles de chacun sont définis.
 - des gens de terrain bien formés permettent d'économiser des coûts
 - le contrôle du respect de la législation doit être le souci permanent de chacun d'entre nous.

Les débats qui suivirent les divers exposés et l'intérêt des auditeurs ont fait de cette manifestation un succès.

- la conférence de presse du 4 mars 2005, marquant les dix ans de la commission, a permis de présenter aux médias un bilan positif de 10 ans de gestion contrôlée des déchets.

Objectifs

Bien que le bilan soit positif, car l'ensemble des indicateurs démontre une évolution favorable du traitement des déchets de chantier, il n'en demeure pas moins qu'un effort important doit encore être réalisé. Pour faciliter sa réalisation, un certain nombre d'actions est prévu :

- maintenir le système de contrôle
- informer plus régulièrement le public par le biais des médias
- être présent sur Internet avec une page d'infos réalisée sur le site de la CCC

Conclusion

Pour conclure, nous reprenons partiellement les termes de Monsieur le Conseiller d'Etat Bèat Vonlanthen lors de la conférence de presse du 4 mars 2005.

De manière générale, les modifications positives n'ont été possibles que grâce à :

- la prise de conscience des problèmes environnementaux
- l'action de tous les acteurs (personnes, entreprises et collectivités)
- la volonté politique des législateurs fédéraux, cantonaux et communaux
- la gestion des déchets est un domaine sensible dans lequel il s'agit principalement de **maintenir les acquis**, ce qui se fait en réévaluant la planification (nouvelles filières ou installations à mettre en place) et en maintenant les contrôles réguliers d'installations et de filières.

Collaboration DAEC-CCC :

- les contrôles et la sensibilisation sur le terrain sont toujours nécessaires et la CCC est le partenaire idéal pour les réaliser. **La collaboration DAEC-CCC se poursuit, dans l'intérêt du secteur de la construction, des autorités communales et cantonales ainsi que de la protection de l'environnement.**
- le modèle fribourgeois est exemplaire : le canton de Fribourg a été pionnier avec ce modèle efficace de gestion des déchets qui est maintenant repris par d'autres cantons.
- la confiance c'est bien, mais le contrôle c'est mieux...
- développement durable du canton : selon la nouvelle constitution cantonale du 16 mai 2004, le développement durable représente un but de l'Etat. Dans l'introduction, le constituant affirme être conscient de «sa responsabilité envers les générations futures ». La gestion des déchets est un bon exemple pour montrer cette responsabilité...

Givisiez, le 6 septembre 2005

René Schouwey
Secrétaire de la commission

COMPTES 2004

Bilan

| Actif | 31.12.03 | 31.12.04 |
|--------------------------|----------------------|----------------------|
| A.F.C | Fr. 43.65 | Fr. 37.05 |
| Actifs transitoires | Fr. 3'150.20 | Fr. 4'711.00 |
| Compte postal | Fr. 28'615.35 | Fr. 26'181.80 |
| UBS 66-884.812.0 épargne | Fr. 11'574.30 | Fr. 11'611.90 |
| Total | Fr. 43'383.50 | Fr. 42'541.75 |

| Passif | 31.12.03 | 31.12.04 |
|----------------------|----------------------|----------------------|
| c/c F.F.E | Fr. 0.00 | Fr. 0.00 |
| Passifs transitoires | Fr. 3'676.85 | Fr. 0.00 |
| Capital au 31.12.03 | Fr. 39'706.65 | |
| Excédent de recettes | Fr. <u>+2'835.10</u> | Fr. 42'541.75 |
| Total | Fr. 43'383.50 | Fr. 42'541.75 |

Compte de pertes et profits

| Produits | 31.12.03 | 31.12.04 |
|--------------------------|----------------------|----------------------|
| Cotisations | Fr. 19'800.00 | Fr. 20'550.00 |
| Intérêts | Fr. 124.65 | Fr. 105.80 |
| Produits gestion déchets | Fr. 3'150.00 | Fr. 4'628.00 |
| Excédent de dépenses | Fr. 1'584.40 | Fr. 0.00 |
| Total | Fr. 24'659.05 | Fr. 25'283.80 |

| Charges | 31.12.03 | 31.12.04 |
|--|----------------------|----------------------|
| Cotisations à construction suisse | Fr. 2'500.00 | Fr. 2'500.00 |
| Frais de séances et divers | Fr. 3'939.15 | Fr. 2'776.35 |
| Frais d'administration (ports, copies, tél.) | Fr. 14'841.65 | Fr. 14'539.35 |
| Internet | Fr. 228.25 | Fr. 83.00 |
| Frais gestion déchets | Fr. 3'150.00 | Fr. 2'550.00 |
| Excédent de recettes | Fr. 0.00 | Fr. 2'835.10 |
| Total | Fr. 24'659.05 | Fr. 25'283.80 |

Givisiez, le 27 juillet 2005

BUDGET 2006

Compte de pertes et profits

Produits

| | | |
|--------------------------|-----|----------|
| Cotisations | Fr. | 19'800.- |
| Intérêts | Fr. | 200.- |
| Produits gestion déchets | Fr. | 3'000.- |

Total Fr. 23'000.-

Charges

| | | |
|--|-----|----------|
| Cotisations à construction suisse | Fr. | 2'500.- |
| Frais de séances et divers | Fr. | 2'400.- |
| Frais d'administration (ports, copies, tél.) | Fr. | 15'000.- |
| Internet | Fr. | 100.- |
| Frais gestion déchets | Fr. | 3'000.- |

Total Fr. 23'000.-

Résultat prévisible de l'exercice Fr. 0.-

Givisiez, le 27 juillet 2005

PROCES-VERBAL

de l'assemblée générale ordinaire de la CCC
du 7 octobre 2004, à 17.00 heures,
à Romont, Ecole primaire

Présidence : M. Luc Pasquier
Présents : selon liste des présences
Absents excusés : selon liste des excusés
Procès-verbal : M. Jean-Daniel Wicht, secrétaire

Ordre du jour :

1. *Procès-verbal de l'assemblée du 8 octobre 2003*
2. *Rapport annuel*
3. *Comptes 2003*
4. *Rapport des vérificateurs*
5. *Budget 2005*
6. *Fixation des cotisations annuelles*
7. *Elections statutaires*
8. *Divers*

0. Préambule

Luc Pasquier, Président de la CCC, ouvre l'assemblée, à laquelle les membres ont été invités par écrit en date du 14 septembre 2004. Il salue spécialement les invités qui nous font l'honneur de leur présence, Monsieur Beat Vonlanthen, nouveau Conseiller d'Etat, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions ; Monsieur Dominique de Buman, Conseiller national ; Messieurs Jean-Claude Cornu et Michel Chevalley, Préfets de la Glâne et de la Veveyse.

Le Président s'adresse ensuite à l'assemblée et aux nombreux invités présents en relevant non seulement le nombre de personnes présentes mais aussi la qualité des participants. Cette présence relève l'intérêt pour la CCC mais encore plus pour le domaine de la construction. Le Président rappelle que notre activité économique se situe à l'interface entre l'homme et la nature et qu'elle a pour mission d'aménager un cadre de vie sûr et agréable.

« Romont cité médiévale, lieu de l'assemblée de ce jour, montre à l'évidence le savoir faire de nos ancêtres bâtisseurs » relève Luc Pasquier. Il rappelle également que le vitrail est un élément de construction. Par l'utilisation des couleurs et des jeux de lumière du Maître verrier, la réalisation d'un vitrail est un art à part entière. Les participants à l'assemblée auront tout loisir de s'en rendre compte lors de la visite qui suivra l'assemblée.

Luc Pasquier poursuit, en demandant aux membres présents, de faire part de leurs éventuelles remarques sur le mode de convocation et l'ordre du jour de la présente assemblée. Personne ne souhaitant s'exprimer, le Président considère que l'assemblée a été convoquée conformément à l'article 5.1 des statuts et qu'elle peut dès lors valablement délibérer.

Il renonce à nommer les personnes invitées présentes ou excusées et renvoie chacun aux listes distribuées en ouverture d'assemblée.

Un scrutateur est nommé par le Président, Monsieur Jean-Daniel Pointet..

1. Procès-verbal de l'assemblée du 8 octobre 2003

Le procès-verbal de la précédente assemblée a été inséré dans le rapport annuel. Il a été approuvé par les membres du Comité lors de la séance du 1^{er} juillet 2004. Personne ne souhaitant sa lecture, le Président considère qu'il est approuvé à l'unanimité par l'assemblée du jour et remercie son auteur

2. Rapport annuel

Le rapport annuel 2004 a été adressé à chaque membre avec la convocation. Luc Pasquier n'a pas de commentaires à apporter à celui-ci. Par contre, il souhaite faire part de quelques réflexions à l'assemblée.

La procédure des marchés publics est souvent à l'ordre du jour du Comité et la pratique montre encore de sérieux problèmes. Le Président en veut pour preuve les nombreux recours déposés.

Il rappelle qu'à l'introduction de cette nouvelle procédure de passation des marchés publics, une commission avait été créée pour élaborer des documents explicatifs pour la compréhension et l'utilisation à bon escient des critères d'aptitude et d'adjudication. Malheureusement aujourd'hui, on constate une augmentation dramatique des documents et renseignements à fournir contrairement à ce qui avait été conseillé. Certains documents n'ont qu'un rapport lointain avec la capacité de l'entreprise à réaliser les travaux. Luc Pasquier pense notamment aux bilans qui doivent être parfois fournis dans certains marchés ! Le Président insiste pour qu'à l'avenir les demandes soient adaptées à l'importance et à la complexité du marché.

3. Comptes 2003

Le bilan et le compte de pertes et profits figurent au rapport annuel. Le Président donne la parole au secrétaire qui commente les résultats.

Les comptes se soldent avec un excédent de dépenses de **Fr. 1'584.40**, ce qui porte le capital de l'association à **Fr. 39'706.65** au 31.12.2003. La perte était budgétée en relation avec les manifestations marquant les 25 ans de la CCC

4. Rapport des vérificateurs

Les comptes ont été vérifiés par Messieurs Jean-Yves Schnetzler et Alain Krummenacher. Le Président donne la parole à Monsieur Krummenacher qui donne le compte rendu de l'organe de révision. Les vérificateurs confirment que le bilan et le compte de pertes et profits concordent parfaitement avec la comptabilité, que la fortune existe et que les recettes et dépenses sont accompagnées de pièces justificatives. Ils demandent encore que pour le prochain exercice, les pièces soient numérotées.

Les vérificateurs proposent à l'assemblée d'approuver les comptes de l'exercice 2003 et d'en donner décharge au secrétaire-caissier, au Comité et à eux-mêmes.

Le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer au sujet de ces comptes. Tel n'étant pas le cas, il demande à l'assemblée d'accepter ceux-ci en le manifestant par main levée.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

5. Budget 2005

Dans le rapport annuel 2004 est également publié le budget 2005. Personne ne souhaitant des explications complémentaires, le Président met au vote le budget présenté. Il est accepté à l'unanimité.

6. Fixation des cotisations annuelles

Le Comité propose de maintenir la cotisation de 750 francs pour les membres collectifs et de 150 francs pour les membres individuels.

Mise au vote, la proposition du Comité est acceptée à l'unanimité.

7. Elections statutaires

Luc Pasquier informe l'assemblée des changements intervenus au sein du Comité durant l'année. Le Président tient à saluer l'arrivée de Monsieur Jean-Marc Dousse qui remplace Monsieur Philippe Baeriswyl (tous deux représentants de l'association fribourgeoise des entreprises de chauffage, ventilation et climatisation) et Monsieur Raoul Müller (association des horticulteurs du canton de Fribourg) qui a succédé à Monsieur Bruno Yendly, démissionnaire l'année dernière déjà.

L'assemblée accepte à l'unanimité les nouveaux membres du Comité.

Le Président souhaite la plus cordiale bienvenue à ces derniers et beaucoup de satisfaction dans leur nouvelle tâche.

Le Président remercie encore Monsieur Baeriswyl pour son engagement en faveur de l'association et de son Comité.

Conformément à l'article 11.1 des statuts, chaque année la CCC doit nommer deux vérificateurs des comptes et un suppléant, tous les trois rééligibles. Au nom du Comité, le Président propose les personnes suivantes :

- Monsieur Alain Krummenacher, premier vérificateur
- Monsieur Thierry Wieland, deuxième vérificateur
- La suppléance sera assurée par l'association des maîtres plâtriers-peintres.

L'assemblée n'ayant pas d'autres propositions, les vérificateurs sont acceptés à l'unanimité par acclamations.

Luc Pasquier informe l'assemblée qu'il arrive, ce soir, au terme de son mandat de présidence après 2 années d'activité. Selon le tournus institué, les mandataires devraient reprendre le flambeau. Une nouvelle association des mandataires devrait voir le jour au 01.01.2005. C'est pourquoi elle souhaite passer son tour. Malheureusement Luc Pasquier, pour différentes raisons, n'est pas en mesure de proposer un nouveau Président. Il propose à l'assemblée d'assurer l'intérim jusqu'au début 2005.

L'assemblée n'ayant pas d'autres propositions, cette solution est mise au vote et acceptée à l'unanimité.

8. Divers

Au terme de la partie officielle de l'assemblée, Luc Pasquier a le plaisir de céder la parole à Monsieur Aloïs Page, Président de la commission de gestion des déchets de la CCC, commission qui a atteint ses 10 ans d'existence.

Monsieur Page rappelle que la commission a vu le jour le 25 mai 1994. Il ne souhaite pas revenir sur l'historique, celui-ci figurant dans le rapport annuel, mais tient à donner quelques précisions. Le financement du contrôle de la gestion des déchets de chantier a été fixé dans un arrêté du 28 novembre 1995 instituant un prélèvement sur les permis de construire. 4 à 6 séances par année ont permis, depuis, d'assumer les tâches et de préparer quelques événements importants tels que conférences de presse, séminaires et création d'une documentation sur la gestion des déchets. 2001 fut un tournant dans l'organisation de la commission par la professionnalisation du service d'inspection. Un contrat a été passé avec la commission tripartite de surveillance du travail au noir pour confier à ses inspecteurs le contrôle de l'élimination des déchets de chantiers. Monsieur Page présente encore aux membres présents les inspecteurs et les personnes qui composent la commission de gestion des déchets de chantier.

Luc Pasquier remercie Monsieur Page et confirme que le contrôle de la gestion des déchets de chantier fonctionne à l'entière satisfaction des partenaires.

Le Président donne la parole à Monsieur Jean-Claude Cornu, préfet de la Glâne, qui souhaite la plus cordiale bienvenue aux participants de l'assemblée. Il espère qu'ils apprécieront les quelques instants passés dans son district.

Luc Pasquier a ensuite le très grand plaisir et le privilège de céder la parole à Monsieur le Conseiller d'Etat Bêat Vonlanthen, nouvel élu depuis bientôt 100 jours. Monsieur le Conseiller d'Etat apporte le salut des autorités. Il est enthousiasmé par sa nouvelle fonction et pense que sa Direction peut contribuer à dynamiser la construction dans le Canton. Il relève l'importance cruciale d'un dialogue ouvert et pratique avec tous les partenaires de la construction. Il présente ensuite la politique d'investissement du Canton pour les infrastructures. La première priorité dans le génie civil ira à la route de contournement de Bulle et la deuxième au pont de la Poya. Il souhaite, pour ce dossier, présenter en 2006 le crédit et le message au Grand Conseil et organiser encore la votation populaire. Avec l'arrivée des poids lourds de 40 to, des études sont en cours pour contrôler l'ensemble des ponts du Canton. Il souhaite encore améliorer le trafic de l'agglomération du Grand Fribourg parallèlement au projet de Gottéron Village. Le Conseiller d'Etat relève que le budget 2005 de sa Direction est en augmentation de 7 millions. Mais il est conscient que ce n'est pas suffisant pour rattraper le retard pris dans l'entretien des ouvrages. Dans les bâtiments publics, il relève la fin des travaux de l'Université de Péroilles II et du gymnase inter cantonal de la Broye. Dans les projets futurs, il signale une nouvelle étape d'agrandissement de l'hôpital cantonal et la construction d'une nouvelle école des métiers.

Il est heureux de constater que la CCC siège, comme d'autres associations d'ailleurs, également dans les régions périphériques. Il regrette que le district de la Glâne n'ait pas pu bénéficier du boom qui a suivi la construction des autoroutes A12 et A1. Monsieur Vonlanthen relève que le Conseil d'Etat a accepté un budget de 3.8 millions pour améliorer et agrandir le Musée du vitrail que les membres visiteront tout à l'heure.

En conclusion, Monsieur le Conseiller Beat Vonlanthen partage l'avis de notre Président Luc Pasquier, soit que la société doit répondre, dans la mesure du possible, aux besoins des générations actuelles sans pénaliser les générations futures.

Le Président remercie Monsieur Vonlanthen pour son message et les quelques instants de son précieux temps qu'il a consacrés à la CCC.

Luc Pasquier clôt ensuite la partie officielle de la manifestation en remerciant les membres pour la confiance témoignée au Comité. Il souhaite à tous une bonne fin de journée et quelques bons moments à Romont. Il donne la parole au secrétaire pour les informations concernant la suite de la manifestation, notamment pour la visite du Musée du Vitrail.

Séance levée à 18.00 heures

Givisiez, le 18 février 2005

*Jean-Daniel Wicht
Secrétaire de la CCC*



INFORMATIONS GENERALES

LA CONFERENCE CANTONALE DE LA CONSTRUCTION

- Fondée le 19 janvier 1978
- Nouveaux statuts et réorganisation, le 10 octobre 2002

LES BUTS DE LA CONFERENCE CANTONALE DE LA CONSTRUCTION

Elle est une association au sens des art. 60 et ss. du Code Civil suisse en tant qu'organisation cadre des associations professionnelles et techniques du secteur cantonal de la construction dans les groupes :

- Planification,
- Secteur principal de la construction,
- Second oeuvre,
- Fournisseurs et Services.

La CCC a pour but d'élaborer des bases de décisions dans les questions se rapportant à la construction dans le canton de Fribourg ; elle coordonne la façon d'agir en commun dans la défense des intérêts généraux de la construction; elle est l'interlocuteur privilégié entre les autorités politiques et la construction. Cela vaut en particulier pour la régulation du volume de l'offre et de la demande de l'industrie cantonale de la construction.

La CCC émet des recommandations à ses membres pour l'exécution de ses tâches. Elle peut, sur le plan interne et externe, conclure des contrats concernant des tâches limitées.

Elle veille à maintenir une image de marque de la construction dans le canton de Fribourg.

ADRESSE

CONFERENCE CANTONALE DE LA CONSTRUCTION
RTE ANDRE-PILLER 29
CASE POSTALE
1762 GIVISIEZ

Email: office@construction.ch

Tél. : 026 460 80 20 Fax : 026 460 80 25

Personnes de contact :

Jean-Daniel Wicht, secrétaire de la Conférence
René Schouwey, responsable du secrétariat de la gestion des déchets

ALLGEMEINE INFORMATIONEN

DIE KANTONALE BAUWIRTSCHAFTSKONFERENZ

- Gegründet am 19. Januar 1978
- Neue Statuten und Reorganisation am 10. Oktober 2002

ZIEL UND ZWECK DER KANTONALEN BAUWIRTSCHAFTSKONFERENZ

Sie ist ein Verein im Sinne Art. 60 ff des ZGB als Organisation der Berufs- und Fachverbände der freiburgischen Bauwirtschaft der Gruppen:

- Planung
- Bauhauptgewerbe
- Tiefbau
- Zulieferindustrien
- Dienstleistungsbetriebe.

Die CCC hat als Ziel, Entscheidungsgründungen in den Fragen auszuarbeiten, die sich auf den Bau im Kanton Freiburg beziehen; sie koordiniert die Handlungsweise gemeinsam in der Verteidigung des Allgemeinwohles des Baus; sie ist der Gesprächspartner, der zwischen den politischen Mächten und dem Bau bevorzugt ist. Das gilt besonders für die Regelung des Volumens des Angebots und der Anfrage der kantonalen Bauindustrie.

Was die Erfüllung seiner Aufgaben betrifft, gibt die CCC seinen Mitgliedern Empfehlungen. Sie kann, sei es auf dem internen sowie externen Plan, Verträge abschließen, die beschränkte Aufgaben betreffen.

Sie achtet, das Markenzeichen des Baugewerbes im Kanton Freiburg zu erhalten.

ADRESSE

KANTONALE BAUWIRTSCHAFTSKONFERENZ
RTE ANDRÉ-PILLER 29
POSTFACH
1762 GIVISIEZ

Email: office@construction.ch

Tél. : 026 460 80 20 Fax : 026 460 80 25

Kontaktpersonen :

Jean-Daniel Wicht, Sekretär der Kantonalen Bauwirtschaftskonferenz
René Schouwey, Verantwortlicher des Sekretariats der
Baustellenabfallbewirtschaftung